

## LA POLITIQUE FRANÇAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030 DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Suite à un courrier du Premier ministre en date du 2 juin 2016, le Conseil économique, social et environnemental – <http://www.lecese.fr/> – a rendu un avis en séance plénière le 12 octobre 2016 sur « **La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable** ».

Pour la préparation de cet avis, le bureau du CESE a confié le 14 juin 2016 cette saisine gouvernementale à la section des affaires européennes et internationales qui a désigné Philippe Jahshan du groupe des associations comme rapporteur. Fabienne Cru (présidente du groupe CGT), Paul Fourier et Raphaëlle Manière, conseiller-e-s du groupe de la CGT, ont participé aux travaux ainsi que Philippe Brood, personnalité associée.

Vous trouverez les lettres du groupe CGT au CESE sur le site de la CGT :

<http://www.cgt.fr/Groupe-Cgt-au-Conseil-Economique.html>

### L'avis

Réalisé suite à une saisine du premier ministre, l'avis du Cese vise à peser pour accroître l'ambition de la France dans sa politique d'aide au développe-

ment, notamment au moment où l'Agence française de développement se rapproche de la Caisse des dépôts et consignations pour cet objectif. Il

s'inscrit dans la nouvelle dynamique découlant des conclusions de la Cop 21 et des nouveaux objectifs de développement durable de l'Onu.

### Les propositions essentielles de l'avis

Les propositions s'articulent autour de 8 grands thèmes :

- Faire du développement durable un véritable projet politique.
- Garantir un agenda indivisible, universel et qui engage les parties.
- Renforcer le pilotage politique et simplifier l'architecture institu-

tionnelle de la coopération internationale.

- Doter l'aide publique au développement de moyens à la hauteur des enjeux du développement durable.
- Résoudre la délicate question du financement du développement international.

• Soutenir les acteurs-rices non gouvernementaux-ales de l'aide au développement.

• Affiner les priorités géographiques de la France.

• Soutenir la mise en œuvre par l'UE de l'Agenda du développement durable.

### Déclaration de la CGT

La plupart des recommandations de l'avis vont dans un sens progressiste et correspondent bien à ce que nous estimons nécessaire pour un véritable rééquilibrage des relations internationales dans le cadre d'une coopération intégrant les objectifs de l'agenda 2030 du développement durable.

Pour n'en citer qu'une partie :

- mettre les citoyen-ne-s au cœur des enjeux du développement durable doit permettre de lutter contre les idées d'enfermement et de repli sur soi (fort enjeu des débats politiques);

• appeler l'Union européenne à honorer ses engagements et particulièrement le pilier social de l'agenda 2030 afin que sa mise en œuvre devienne une priorité et ne soit plus soumise à des impératifs économiques ou budgétaires;

- mieux organiser le pilotage politique et stratégique de la coopération internationale par la création d'un ministère ad hoc et du rapprochement entre la Caisse des dépôts et l'Agence française du développement nous semble être un garant d'efficacité à la fois politique et fonctionnelle. En précisant que le rôle et l'intérêt du CNDSI doivent être réaffirmés et ses moyens renforcés ;
- même si cela est affirmé et réaffirmé par beaucoup d'hommes politiques sans réelle suite concrète, il est rappelé l'attachement du Cese à ce que l'engagement de 0,7% du RNB devienne enfin une réalité et pas seulement un vœu pieux ;
- accroître les ressources fiscales des pays en voie de développement passe aussi par l'indispensable nécessité de rapports sur un pied d'égalité entre tous intervenants.

Une convention au sein de l'Onu concernant les ressources fiscales des PED et le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale sur le plan international y contribueraient ;

- faire des entreprises de véritables acteurs du développement durable passe par des recommandations très précises de notre assemblée :
  - le respect des normes internationales notamment la déclaration tripartite de l'OIT à l'encontre des multinationales ;
  - l'introduction de critères extra-financiers et donc de RSE dans leur stratégie et leur management ;
  - l'introduction des critères de RSE dans tous les appels d'offre publics et faire de leur respect une condition d'accès aux fonds publics ;
  - le renforcement du suivi et de l'évaluation de l'application

de la RSE par les entreprises bénéficiant de soutiens publics.

- dans le cadre des partenariats public privés l'avis exprime l'indispensable nécessité de renforcer les capacités des acteurs publics à gérer ce type de contrat et aussi d'associer la société civile à ces partenariats afin de faire entendre la voix des citoyens et de faciliter leur accès à l'information.

Ces quelques extraits des recommandations de cet avis, nous semblent aller véritablement dans un sens favorable à l'intérêt du plus grand nombre.

C'est pourquoi la CGT a voté l'avis.

### **Scrutin**

Nombre de votants : 169 –  
Ont voté pour : 169